



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 668-1

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 668-1 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
numéro 668 afin d'actualiser certaines dispositions applicables aux zones H-92 et H-95**

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro 23-07-05-16 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 juillet 2023, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2023-01.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 13 juillet 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière